



POLICE MUNICIPALE

☎ : 0590 22 44 56

☎ : 0590 22 87 95

N° 22/ 308 /P.M.

REPUBLIQUE FRANCAISE

####

Liberté – Egalité – Fraternité

#####

DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

#####

ARRETE DU MAIRE

**INTERDISANT LE STATIONNEMENT DES VEHICULES A LA RUE
LETHIERE FACE AU TERRAIN VAGUE SITUE ENTRE LES N°79 ET 85, LE
MARDI 19 ET LE MERCREDI 20 JUILLET 2022 DE 08H00 A 10H00.**

Le Maire de la ville de Sainte-Anne ;

Conseiller communautaire de la « Communauté d'Agglomération la Riviera du Levant » ;

Conseiller Départemental ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L 2212-2, L 2213-1 et L 2213-2 ;

Vu le Code de la Route ;

Vu la demande en date du 18 juillet 2022, formulée par madame Keyte TURLET, à l'effet d'interdire temporairement le stationnement à la rue Lethière face au terrain vague situé entre les n°79 et 85, pour permettre le déchargement de 12 tonnes de sable le mardi 19 et le mercredi 20 juillet de 08h00 à 10h00 ;

Considérant qu'il y a lieu d'interdire le stationnement des véhicules sur cette portion de la chaussée pour permettre ce déchargement ;

Après avis de la Police Municipale ;

ARRETE

Article 1.- Madame Keyte TURLET est autorisée à occuper cette partie de la chaussée pour réceptionner sa marchandise.

Article 2.- A cette occasion, le stationnement sera interdit de 8h00 à 10h sur la portion de route située en face du terrain vague qui se trouve entre les n°79 et 85 de la rue Lethière.

Article 3.- Des panneaux de signalisation réglementaires et des barrières de sécurité seront positionnés pour permettre l'application de présent arrêté

Article 4.- Madame Keyte TURLET devra respecter les dispositions réglementaires applicables en matière de sécurité

Article 6.- Madame Keyte TURLET, le Directeur Général des Services et le chef de la police municipale, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié partout où besoin sera.

Sainte-Anne, le

18 JUL. 2022

LE MAIRE
P/LE MAIRE EMPECHE
La 1ère adjointe au maire
Lydia FARO COURIOL

Tout courrier doit être adressé à

Monsieur le Maire – Hôtel de ville Place Schoelcher 97180 SAINTE-ANNE – Tél. : 0590 85 48 68

E-mail : service.courrier@ville-sainteanne.fr